

# VIE SYNDICALE 81



SNUipp Tarn  
2, av Colonel Teyssier  
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN  
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34  
Fax: 05 63 38 34 28  
E-mail: [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)



# P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Déposé le 15/01/2007

N° 100 Janv 2007

1.50 €

## SOMMAIRE

- EDITO P 1
- Carte Scolaire P 2
- EPEP
- ISSR
- RASED
- Carte Scolaire
- IUFM : réforme et PE1 à ALBI
- Compte rendu du CTPD du 8 janvier

- Fiche de contrôle syndical carte scolaire P.J.
- Pétition de soutien à Hervé ARBELLOT

## PERMANENCES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
9h / 12h30 13h30 / 17h

Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34

Fax : 05.63.38.24.28

E-mail : [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)

Site internet : <http://81.snuipp.fr>

## CARTE SCOLAIRE

Le CTPD carte scolaire aura lieu le mardi 6 février 2007 à 14 heures.

Il sera suivi le mardi 7 février par le CDEN à 14 heures.

C'est pourquoi nous vous demandons de remplir dès aujourd'hui la fiche de contrôle syndical que vous trouverez dans ce numéro et de nous la retourner le plus rapidement possible avec tous les justificatifs qui vous sembleront indispensables.

Par ailleurs, le SNUipp Tarn organise des réunions de secteurs pour recueillir vos informations et débattre des actions à organiser.

Dates et lieux page 2,  
Venez nombreux !

**SIGNEZ et FAITES SIGNER**  
la pétition de soutien  
à notre collègue de l'UPI d'ALBI  
**HERVÉ ARBELLOT**  
injustement sanctionné par  
l'Inspecteur d'Académie

## POUR SOUHAITER NOS VŒUX AU MINISTRE :

*Je participe à la  
manifestation du 20 janvier  
à PARIS en contribuant à la  
souscription ouverte pour  
payer les frais de transport.*

*J'envoie mon chèque de  
solidarité envers les  
manifestants au  
SNUipp TARN  
Impasse Villeneuve  
81000 ALBI*

### Bonne année à toutes et à tous...

Il y a beaucoup à souhaiter pour améliorer la situation dans nos classes. Cependant le ministre poursuit et amplifie l'offensive contre l'École :

- **Suppression d'une partie de l'ISSR** : qui entraîne une baisse très substantielle des indemnités allouées aux Titulaires Remplaçant-es malgré l'augmentation continue du coup de la vie !
- **Budget** : Un manque de moyen flagrant. Seuls 44 postes prévus dans le premier degré sur l'Académie de Toulouse prévus et des effectifs d'élèves en hausse constante dans nos classes . À ce jour seulement 2 listes complémentaires recrutées pour le Tarn, malgré les besoins !
- **Mise en place de la LOLF** : qui permet d'utiliser les moyens financiers destinés aux postes d'enseignants pour toute autre chose. Dans le Tarn, l'Inspecteur d'Académie a choisi, lors du dernier CTPD, malgré l'opposition des organisations syndicales, de créer un poste d'Inspecteur d'Académie Adjoint, en retirant aux écoles 1,5 postes d'enseignant ! C'est inacceptable !
- **Dégradation de la formation continue** : Les Titulaires Remplaçant-es Brigades Stage Formation Continue sont utilisé-es pour pallier le nombre insuffisant de BD congés et de ZIL. À ce jour, 15 BD Formation Continue sur 25 sont utilisés sur des congés longs. Il ne reste plus qu'à fermer la Formation Continue, faute de remplaçant-e !
- **Mise en place des EPEP**: au plan local ce sont deux réseaux qui devraient être transformés dans un premier temps... À quelle date les nouveaux *super-directeurs-supérieurs-hiérarchiques* ?
- **Base Élève** : On construit un système de gestion informatique de la population scolaire qui, avec la loi sur la prévention de la délinquance, fera de notre pays une société Orwellienne. Big Brother entre à l'école !

Pour toutes ces raisons, il est grand temps de dire :

**Pour le bien de l'École Publique !  
Pour la réussite de tous les élèves !**

« NON ! Monsieur le Ministre ! »

L'École de la République a besoin de plus de considération.  
Les équipes pédagogiques doivent pouvoir  
travailler en confiance dans des conditions sereines.



## EPEP : ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le ministère a présenté le 20 décembre un projet de décret relatif à l'expérimentation des établissements publics d'enseignement primaire. Ce décret est pris en application de la loi dite de décentralisation. Ce décret va modifier en profondeur le fonctionnement des écoles.

Ces EPEP mettraient en place une véritable tutelle des pouvoirs politiques locaux sur l'école, tant sur le plan de la gestion que sur le pilotage pédagogique. Le directeur de l'EPEP, pour lequel le ministère prévoit la définition d'une catégorie de directeur spécifique avec un statut d'emploi fonctionnel, préparerait le Conseil d'Administration et serait un exécutant d'orientations décidées par un conseil d'administration composé à majorité de représentant-es des communes et dirigé par l'un-e d'entre eux.

Si le SNUipp avec la profession est demandeur d'une réflexion sur l'évolution du fonctionnement des écoles afin de favoriser la réussite des élèves, il rejette ce projet de décret.

Parce qu'il permet à terme de supprimer de nombreux postes d'enseignant-es.

Parce qu'il remet en cause l'unité du service public d'éducation, qu'il renforce les inégalités territoriales, qu'il porte en germe la mise en concurrence des établissements et la remise en cause du statut des personnels.

D'ores et déjà, le SNUipp National prend contact avec les autres organisations syndicales, les associations d'élus et de parents, pour rechercher une prise de position commune.

Tout indique que le ministère compte avancer très vite sur cette question (CSE du 25 janvier), laissant peu de place à la concertation avec les acteurs concernés. Le Ministre confond *concerter* avec *placer devant le fait accompli*.

Le Snuipp conteste la précipitation et le contenu de ce décret. Il demande solennellement au ministère d'abandonner ce projet. En tout état de cause, le SNUipp informera largement la profession et appellera à débattre de ces questions en vue de construire une opposition à la mise en œuvre de ce décret le cas échéant.

Venez consulter l'intégralité du projet de décret sur la mise en place des EPEP sur le site du SNUipp Tarn. Donnez-nous votre avis et réagissez directement en ligne. <http://81.snuipp.fr>

## IUFM : UNE FORMATION INITIALE ET CONTINUE EN PEAU DE CHAGRIN

Rapidité et confidentialité des travaux, dialogue insuffisant, opposition majoritaire du CSE ( Conseil Supérieur de l'Éducation ) et du CNESER ( Conseil National Supérieur de l'Enseignement et de la Recherche ) et ... parution le 28 décembre de l'arrêté réformant le cahier des charges de la formation des maîtres !

Même si les interventions du SNUipp ont permis quelques modifications, ce cahier des charges se traduit par l'absence de développement de la dimension universitaire dans la formation des futurs enseignants (disparition du mémoire, horizon master qui s'éloigne, centration de la formation sur le stage filé, dans une logique de formation « sur le tas », sans qu'aucun bilan n'ait été tiré et sans prise en compte des problèmes et des actions menées par les PE2 : la dernière en date a mobilisé à l'IUFM de Bordeaux plus d'un PE2 sur 2).

L'absence de cadrage contraignant laisse aux universités de telles latitudes que l'égalité de formation sur l'ensemble du territoire est menacée.

Ce qui est présenté comme une formation en alternance recouvre la place prépondérante du terrain au détriment de l'analyse des stages et des apports théoriques. Les trois semaines en T1 puis deux semaines en T2 prévues en complément de formation se mettront en place au détriment de la formation continue déjà moribonde. ( Dans le Tarn les Titulaires Remplaçants Brigades Stage Formation Continue sont utilisés pour palier le nombre insuffisant de BD congés et de ZIL. À ce jour, 15 BD Formation Continue sur 25 sont utilisés sur des congés longs. )

L'augmentation du volume de stages en responsabilité vide la formation de sa dimension professionnelle et s'éloigne de l'exigence d'être concepteur de son métier pour aller essentiellement vers l'exécution.

Le SNUipp cherchera à prolonger et amplifier son travail d'enquête sur le stage filé, à renforcer sa présence auprès des PE stagiaires et des formateurs pour dresser un bilan. Les difficultés rencontrées depuis cette rentrée justifient l'organisation de l'expression des stagiaires dans tous les départements sur leurs conditions de formation afin d'intervenir auprès du ministère.

Le SNUipp continuera d'intervenir à tous les niveaux pour assurer des moyens propres à l'IUFM après intégration.

## IUFM : DES PE1 À ALBI DÈS L'ANNÉE PROCHAINE

Bonne nouvelle en cette année 2007, le site d'ALBI de l'IUFM de Midi-Pyrénées accueillera dès l'année prochaine des Élèves Professeurs des Écoles en première année pour préparer le concours de PE.

Le SNUipp Tarn ne peut que s'en féliciter. C'est enfin la reconnaissance de l'importance du site d'ALBI. On peut espérer que cette nouvelle donne pérennisera le site et l'ensemble des postes de Professeur-es d'IUFM.

Les personnes intéressées par la préparation du concours peuvent s'inscrire dès maintenant et jusqu'au 8 février 2007, sur le site internet de l'IUFM, aux tests de sélection.

<http://ent.toulouse.iufm.fr/>

## CARTE SCOLAIRE : RÉUNIONS DE SECTEUR

## ISSR : PRESSION SUR LE REMPLACEMENT !

Dans un courrier adressé ces jours derniers par le biais de l'IA aux écoles du département, le Recteur modifie de manière radicale les modalités de versement de l'ISSR (indemnité de sujétion spéciale) versée aux titulaires remplaçants.

Désormais, l'indemnité ne sera plus due que pour les journées de remplacement effectif : elle ne sera plus versée pour les journées non travaillées, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés à l'intérieur de la période de remplacement.

Rappelons que la modification des modalités de versement de l'ISSR entraîne des pertes sèches pouvant aller jusqu'à un tiers de l'indemnité alors que le prix de l'essence a flambé.

Mise en place en 1989, l'ISSR avait contribué à améliorer non seulement la situation des titulaires remplaçants mais plus généralement, l'organisation du remplacement dans le premier degré.

Le SNUipp contacte dès à présent les autres syndicats pour organiser une riposte commune.

Alors que la sujétion spéciale était une reconnaissance de la difficulté de la mission de remplacement, cette remise en cause est inacceptable !

## COMPTE RENDU DU CTPD DU 8 JANVIER

### 1 IEN = 1,5 Professeur d'École

Pour la première fois, nous assistons à la mise en application concrète de la Loi d'Organisation de la Loi de Finances (LOLF) dans le département du Tarn.

L'IA prend 1,5 poste de PE pour créer 1 poste d'IEN à la rentrée 2007. C'est la dotation qui sera donnée au département pour la rentrée qui sera diminuée de 1,5 poste. C'est autant de postes en moins pour répondre à l'augmentation prévisible des effectifs à la rentrée 2007.

La FSU et le Sgen/CFDT ont déposé une motion commune contre cette mesure.

L'IA a proposé un nouveau découpage des circonscriptions qui allège celles de Gaillac et de Lavaur, agrandit les autres et crée une petite circonscription d'Alban à Lacaune qui sera gérée par l'IEN adjoint de l'IA. Celui-ci s'occupera également de missions départementales assurées jusqu'ici par les autres IEN.

La FSU, l'UNSA et le Sgen/CFDT ont voté contre cette proposition de répartition entraînant une perte de 1,5 poste de PE pour les écoles afin de financer le nouveau poste d'IEN adjoint de l'IA.

## RASED : LA SITUATION EST CATASTROPHIQUE !

Lors du dernier CTPD du 8 janvier 2007, l'IA du Tarn a réorganisé les circonscriptions de notre département et en a créé une nouvelle dans le secteur des monts d'ALBAN et de LACAUNE. Ces modifications entraînent un bouleversement profond de l'implantation et de l'organisation des différents RASED. Des collègues de plusieurs réseaux nous on écrit pour nous faire part de leurs préoccupations.

Devant l'urgence, le SNUipp Tarn, a demandé par courrier, dès le mois de décembre, la tenue d'un groupe de travail sur cette question.

Depuis plusieurs années, la situation des RASED est très mauvaise. Les départs en stages d'enseignant-es spécialisé-es sont insuffisants malgré d'importants départs en retraite. Nos collègues constatent que :

« De nombreux postes E sont actuellement occupés par des personnels non formés, ce qui conduit les IEN à leur fixer d'autres missions que celles, spécifiques, des postes E des RASED.

Concernant les postes G, ceux qui ne sont pas pourvus de personnels formés sont, d'abord gelés puis n'apparaissent plus au mouvement.

L'urgence d'accélérer le nombre de départs en formation devient une question de survie pour l'équilibre de nos écoles.

Les personnels RASED, par leur insertion au sein des équipes pédagogiques constituent des acteurs qui ne sont substituables, ni par le secteur paramédical, ni par les entreprises privées à but lucratif qui sont déjà entrées dans la création et l'exploitation d'un marché de la difficulté scolaire. »

Pour le SNUipp, il est urgent de pourvoir les postes spécialisés vacants et d'envoyer en stage le nombre suffisant d'enseignants pour assurer le remplacement des départs à la retraite. Bien sûr, tout ceci a un coût. Le coût correspondant à ce qu'un pays moderne doit mettre en moyens humains et financiers pour le fonctionnement du Service Public d'Éducation Nationale et pour l'avenir de nos élèves.